REÇU EN PREFECTURE
le 19/11/2020
99_DE-084-288400039-20201119-D20_16-DE

2020/021

**CENTRE DE GESTION**
**DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**
**DE VAUCLUSE**
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
**84908 AVIGNON CEDEX 9**

Tél : 04 32 44 89 30

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS DU**
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix-neuf novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de conférence du SDIS 84, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

**N° 20/16**

**OBJET :**
Définition du nombre de Vice-Présidents
du Centre de gestion de la FPT de Vaucluse

**Etaient présents** : Monsieur Jean-François LOVISOLO, Monsieur Alain OUDARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Madame Carine BLANC, Monsieur Didier PERELLO, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Gilles RIPERT, Madame Corinne TESTUD-ROBERT, Monsieur François LUCAS (suppléant de Madame Katy RICARD), Monsieur Marc MOSSÉ, Monsieur Serge SOLER (suppléant de Madame Sylviane FERRARO), Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Laurence CHABAUD-GEVA, Monsieur Frédéric ROUET, Madame Sophie MARQUEZ, Madame Valérie MICHELIER.

**Etaient absents** : Madame Martine DURIEU et sa suppléante Madame Laurence RIEU, Monsieur Anthony ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE.

**Etait représenté** : Monsieur André AIELLO a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom.

L'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion prévoit que le Conseil d'administration du Centre de gestion élit parmi ses membres titulaires « de deux à quatre Vice-Présidents ».

Afin d'assurer la représentativité de l'ensemble des tendances constituant la liste unique et de garantir la continuité de fonctionnement du Centre de gestion, il est proposé au Conseil d'administration d'élire un premier Vice-Président délégué à l'ensemble des compétences du CDG et trois Vice-Présidents avec les délégations suivantes :

- Concours et Examens Professionnels
- Commissions de Réforme
- Extension du Bâtiment

Le Conseil d'administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Vu l'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion,

REÇU EN PREFECTURE
le 19/11/2020
99_DE-084-288400039-20201119-D20_16-DE

Considérant que quatre Vice-Présidents permettent d'assurer une bonne représentation de l'ensemble des composantes du Conseil d'administration et garantissent la continuité de fonctionnement du Centre de gestion,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer à quatre le nombre de Vice-Présidents du Centre de gestion et de leur attribuer les délégations suivantes :

- 1er Vice-Président délégué à l'ensemble des compétences du CDG
- Concours et Examens Professionnels
- Commissions de Réforme
- Extension du Bâtiment

Pour extrait conforme,

Le Président

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Maurice CHABERT

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère éxécutoire
de la présente décision
*AVIGNON, le*.....

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION
VAUCLUSE